C.R.I. N° 22 (2015-2016)
3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance plénière*

Lundi 18 juillet 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Absences motivées..... 1

Ordre du jour – Approbation..... 1

Communication..... 1

Projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, et du patrimoine, et formant le Code du développement territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1, 1bis à 1quater, 2 à 354)

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Fourny, Hazée, Collignon..... 1

Vote nominatif..... 5

Justification d'abstention

Intervenants : M. le Président, MM. Wahl, Hazée, Collignon, Dodrimont..... 6

Liste des intervenants.....11

Abréviations courantes..... 12

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 6 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- M. le Ministre Marcourt, retenu par d'autres devoirs ce matin ;
- Mme Defraigne, pour raisons personnelles ;
- M. Lenzini, pour raisons médicales.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - Le Conseil d'État m'a transmis les avis 59.572/4 à 59.578/4 du 7 juillet 2016 sur des amendements au projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, et du Patrimoine, et formant le Code du développement territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 354).

PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129*QUATER* À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE, ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129*QUATER* À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, ET DU PATRIMOINE, ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DOC. 307 (2015-2016) N° 1, 1*BIS* À 1*QUATER*, 2 À 354)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la reprise de l'examen du projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, et du patrimoine, et formant le Code du développement territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1, 1*bis* à 1*quater*, 2 à 354).

J'ai été saisi par MM. Collignon et Fourny, en application de l'article 89.1 du règlement, d'une motion demandant le renvoi du projet de décret en commission.

L'un des auteurs veut-il présenter la motion ? Dois-je la lire pour que chacun puisse en prendre connaissance ?

« En application de l'article 89 du règlement du Parlement wallon, nous sollicitons », indiquent MM. Fourny et Collignon, « le renvoi en commission du projet de décret 307 CoDT.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire... », et cetera.

Qui souhaite intervenir sur cette motion ?

Monsieur Jeholet, conformément au règlement et ce que nous avons rappelé à la Conférence des présidents, l'intervention ne peut excéder cinq minutes.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Messieurs les ministres, chers collègues, je suppose que des parlementaires de la majorité vont encore nous rejoindre pour ce moment important et cela sera en nombre par rapport à un fait important et majeur dans l'histoire du Parlement wallon.

Une réforme essentielle pour la Wallonie, pour le redressement du Parlement de Wallonie. C'est une réforme essentielle pour la Wallonie, pour le redressement de la Wallonie, pour le redressement économique wallon. C'est une réforme essentielle pour les Wallonnes et les Wallons, car même si ce texte peut paraître rébarbatif, terriblement technique, il concernera à l'avenir, toutes les Wallonnes et tous les Wallons. C'est un texte bâclé, c'est une réforme inachevée, ce sont des procédures qui n'ont pas été – j'ose le dire – respectées. Il y a eu ce rapport de force, sans cesse, entre une majorité et une minorité.

Monsieur le Président, aujourd'hui, je le dis, vous ne pouvez pas être très fier de ce qu'il se passe au Parlement de Wallonie. Quand on se réunit, aujourd'hui, en séance plénière, que l'on va probablement se réunir parallèlement au travail de commission, où l'on doit encore exercer le contrôle du Gouvernement, où certains n'ont pas voulu réunir de commission, où certains n'ont pas voulu poser de questions au Parlement. Pendant trois jours, on va donner cette impression d'un Parlement qui ne fonctionne pas. Nous ne sommes pas fiers, aujourd'hui, au sein du groupe MR, de travailler de la sorte, de travailler aussi mal.

(Applaudissements)

Vous avez voulu, la majorité, rouler des mécaniques en commission en votant, une nuit, l'ensemble des articles de cette réforme. Vous avez oublié tout le travail qui avait déjà été fait, pendant de longues heures, par les parlementaires de la minorité. Pire, vous êtes revenu ici, roulant des mécaniques en séance plénière, en déposant plus de 150 amendements. Vous allez, encore aujourd'hui, déposer des amendements en commission. Est-ce de cette manière que vous souhaitez travailler ? Est-ce de cette manière que l'on redressera, ensemble, la Wallonie ? On dépose une motion aujourd'hui, en urgence, pour renvoyer en commission, avec deux auteurs de cette motion, très courageux, qui nous expliquent pourquoi ils vont déposer cette motion, pourquoi ils vont voter, comme un seul homme, cette motion avec le mépris de la minorité de ce Parlement.

Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous. Cela fait sept ans que l'on parle de cette réforme. Vous voulez, avant les vacances, la voter. Nous allons vous laisser faire, car on a tout essayé pour rendre cette réforme indispensable, meilleure qu'elle ne le sera aujourd'hui. On a tout essayé et vous n'avez rien voulu entendre. Vous aviez dit en arrivant que la réforme de votre prédécesseur, on la balayerait. Vous alliez avoir un travail de qualité. On voit où cela en est aujourd'hui. Vous allez la porter sur le dos longtemps, Monsieur le Ministre, cette réforme. Vous allez la porter longtemps sur le dos, mais c'est aussi de la responsabilité du Gouvernement, mais aussi la vôtre en tant que ministre, d'avoir un texte aussi bâclé, aussi mauvais, aujourd'hui.

Monsieur le Président, on va commencer ces trois jours de travail, avec la Commission de l'environnement qui se réunira, avec toutes les commissions qui se réuniront, aujourd'hui, peut-être la Commission de l'environnement demain, pendant la séance plénière, avec des dossiers importants, comme l'ajustement budgétaire, comme le chèque-habitat et encore bien d'autres. Vous ne devez pas oublier que M. Dodrimont avait proposé un timing de travail sérieux pour aller au bout des choses.

Monsieur Fourny, votre côté rigolard, alors que vous n'avez participé à aucun des travaux, si ce n'est un moment venir, dans votre grand siège, détruire le travail qui a été fait...

(Réaction de M. Fourny)

Laissez-moi parler, Monsieur Fourny.

M. Fourny (cdH). - Vous n'étiez pas là, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Continuez à rigoler.

(Réaction de M. Fourny)

Continuez à rigoler, ce n'est pas digne d'un parlementaire. Ce n'est pas digne d'un chef ce groupe, ce que vous avez fait. Vous l'avez peut-être fait pour tuer la réforme. Vous l'avez peut-être fait pour tuer votre ministre, mais en tout cas, vous l'avez fait et c'est lamentable, Monsieur Fourny.

J'en terminerai, Monsieur le Président. Bien sûr que nous n'allons pas voter cette motion. Bien sûr que nous n'allons pas donner du crédit à la façon dont on va travailler aujourd'hui, demain et après, car cela est inacceptable et irrespectueux à l'égard de la minorité et à l'égard du Parlement.

(Applaudissements)

M. le Président. - M. Jeholet a eu 15 secondes supplémentaires en raison d'interruption.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - C'est donc le CoDT*bis* qui nous amène ce matin ici. Nous ne rappellerons pas la fuite en avant réalisée par PS et cdH en commission, il y a

quelques semaines ; puis en séance plénière le coup de force avec le dépôt en séance de 165 amendements qu'il aurait fallu analyser en *live*, en parallèle des débats et à l'aveugle jusqu'à un vote espéré au finish.

Nous ne rappellerons pas non plus l'appel au sursaut que nous avions adressé aux groupes PS et cdH, à M. le Président également, de ne pas ajouter au gâchis sur le fond, gâchis qui restera sans doute le naufrage de notre Parlement.

Nous avons pu nous entendre sur l'ajournement des débats, l'envoi au Conseil d'État d'une quinzaine d'amendements de fond qui nécessitaient un éclairage juridique particulier.

Nous nous retrouvons à l'endroit où nous nous sommes quittés. En fait, pas tout à fait, car notre Parlement a eu l'occasion d'examiner l'ensemble des amendements, autant d'ailleurs que les acteurs intéressés. Ce n'est pas peu dans une société démocratique, c'est un premier acquis. Notre Parlement est également éclairé depuis lors par l'avis du Conseil d'État sur un certain nombre d'amendements, avis qui pèse lourd et qui permettra sans doute d'éviter quelques errements majeurs, de corriger quelques-unes des régressions portées par le projet. C'est un second acquis qui est, à nos yeux, indéniable.

Nous sommes outillés pour reprendre la discussion par article. Il reste à en définir les modalités pour poursuivre le sursaut et continuer à essayer de retrouver les conditions d'un travail sérieux. Cela ne permettra sans doute pas de faire de ce texte un texte satisfaisant, mais il s'agit au moins de garantir le débat démocratique et la sécurité juridique.

La motion qui vient ici nous propose de faire le travail en commission. Comme nous l'avons déjà indiqué, le travail qui reste à réaliser est effectivement, sans préjudice d'un examen en plénière qui suivra, un travail de commission.

Nous sommes aujourd'hui le 18 juillet, à 60 heures de la fin de la session, et l'option la plus sage serait de décider le renvoi en commission à la rentrée parlementaire. D'autant que l'on n'aperçoit aucune urgence puisque jusqu'ici, le Gouvernement lui-même n'endosse aucun délai, aucune échéance pour l'entrée en vigueur de ce texte.

L'option d'un renvoi en commission dès ce lundi, comme la motion le propose, n'est pas du tout idéale, d'autant qu'à partir de demain, elle donnera lieu à des débats qui se feront en parallèle de la séance plénière.

Pour Ecolo, ce travail en commission est en tout cas préférable à un examen des amendements et des articles en séance plénière, si nous voulons essayer de poursuivre un travail sérieux.

Dès lors que notre groupe n'a pas un rapport de force pour imposer le renvoi à la rentrée de septembre, pour imposer l'option la plus sage, notre groupe soutiendra le principe du renvoi en commission tel qu'il est proposé, mais moyennant une condition parce que, pour assurer un travail sérieux, il reste en effet une question importante, c'est celle de l'organisation du temps afin de garantir la vivacité des esprits pour ce travail fastidieux et d'éviter le retour de la tentation du coup de force, le retour de la tentation du 8 juin.

Nous n'avons pas de peine à travailler dur, nous ne sommes pas non plus intéressés par des propos dilatoires qui auraient pour objectif de mettre à mal un quelconque calendrier. En même temps, nous n'allons nous engager sur aucun calendrier parce que ce qui compte, c'est d'abord le travail sérieux. Nous demandons simplement d'essayer de poursuivre un travail sérieux, d'examiner les amendements, d'examiner les articles, de répondre aux questions qui se posent, notamment à travers le Conseil d'État, mais aussi toute une série de questions qui se posent en dehors du Conseil d'État, d'éclaircir les zones d'ombre.

En ce sens, nous ne pensons pas raisonnable de travailler jour et nuit, en fonction d'un drapeau « finish » qui aurait été mis de manière un peu artificielle par un gouvernement. Nous demandons donc de baliser le travail en commission, nous demandons aux groupes PS et cdH un engagement ferme si les travaux devaient dépasser la journée de ce lundi – nous verrons comment les choses se passent – à ce que la commission termine ses travaux à une heure raisonnable. À 22 heures ou 23 heures, on s'arrête, on reprend le lendemain. On continue dès lors à garantir la dignité de ce Parlement.

Par ailleurs, si le Gouvernement vous a chargé de déposer de nouveaux amendements, si vous pouviez nous le faire savoir, permettre un temps d'examen de ces documents, nous l'apprécierions évidemment.

Ensemble, poursuivons donc la dynamique du sursaut. Nous n'avons pas d'espoir démesuré au point de penser que nous puissions faire de ce texte mauvais un texte satisfaisant, mais à tout le moins il s'agit de garantir le débat démocratique et la sécurité juridique.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je voudrais replacer les choses dans leur contexte et rappeler, à ceux qui l'auraient oublié, que ce texte est sur les fonts baptismaux depuis le début de la législature ; qu'il a été négocié au sein de la majorité, du Gouvernement ; qu'il a été élaboré avec l'administration, l'ensemble des secteurs, durant de nombreux mois, puisque ce ne sont pas moins de sept mois qui ont été consacrés à l'élaboration de ce texte ; que, dans la foulée, notre Assemblée a été étroitement liée aux travaux de constitution de ce texte, puisqu'un

groupe informel s'est tenu à plusieurs reprises afin de permettre des échanges d'idées, d'échanger sur le fond ; et, fait qui est quand même une première dans cette Assemblée, que le texte, dès l'entame de son parcours, avant même l'avis du Conseil d'État, a été soumis à notre assemblée pour avis et complétude.

Nous avons pu, pendant l'ensemble de ces mois, travailler sur le fond, sur les idées, sur les compléments que nous souhaitions apporter, ce qui est un fait tout à fait inédit par rapport au travail parlementaire. Je tiens tout de même à le souligner. L'ouverture dont ont fait offre le ministre et le Gouvernement au travers de cette méthode de travail a permis un travail de fond et sérieux.

Je pense que la réforme qui est amenée ici est une réforme de fond, d'ampleur, sérieuse, avec des objectifs clairs pour le secteur de l'entreprise. D'ailleurs, les secteurs attendent cette réforme avec une grande attente et font montre d'une certaine impatience à ce stade, en raison justement des atermoiements et de la longueur des débats en commission. Ce sont plus de huit mois de débat, durant lesquels ont été évoqués et analysés les quatre premiers chapitres les plus importants de ce décret. Les travaux parlementaires ont été importants, même si cette longueur s'est apparentée, par moment, surtout en fin de parcours, à une volonté de ne pas vouloir avancer et de flibuster.

On l'a dénoncé. C'est notre droit aussi de dénoncer que certaines pratiques ne peuvent être admises lorsque l'on veut faire du fond, lorsque l'on veut aborder le fond des articles et que l'on veut, de manière constructive, essayer d'avoir un échange. À un moment donné, il y a une limite à l'exercice, qui est le temps écoulé. Le travail fait est un travail de fond important. Dans ce contexte, des amendements avaient été annoncés et proposés. Lorsque d'aucuns ont souhaité quitter la réunion de commission, la majorité a pris ses responsabilités sur un texte qu'elle connaît, puisqu'elle l'a élaboré, qu'elle a constitué, et pour lequel elle a annoncé des amendements. Par correction vis-à-vis du débat parlementaire, nous avions annoncé ne pas déposer les amendements – ce que nous aurions, toutefois, pu faire – en commission, mais les amener en plénière afin que nous puissions avoir un débat constructif.

Cela, c'est le sens de la démarche responsable de la majorité, qui vient aujourd'hui avec un texte de fond, qui va engager l'avenir de la Wallonie pour le meilleur. Nous sommes fiers du contenu de ce texte. Nous sommes fiers de la manière dont les choses ont pu être abordées sur le fond.

Aujourd'hui, nous sollicitons le renvoi devant la commission afin de parfaire le travail.

Dans un esprit positif, animé par M. Hazée, et donc le groupe Ecolo, nous avons rencontré cette demande de soumettre également les amendements les plus importants que nous avions apportés au Conseil d'État pour obtenir un avis. Cet avis est éclairant, mais, parfois aussi, contradictoire, notamment sur le permis parlementaire. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure en commission, parce que le Conseil d'État, en moins de dix mois, a pris des positions diamétralement opposées, assez surprenantes d'ailleurs. Oui, nous allons rencontrer cet avis. Nous aurons l'occasion d'en débattre en commission et parfaire ainsi le travail qui a été constitué.

Il n'y a ni précipitation, ni volonté de mal faire le travail. La volonté est, au contraire, de terminer ce texte important, plus de 450 articles, avec des études sérieuses menées, des amendements en profondeur apportés par le Parlement afin de parfaire l'écriture du texte et, surtout, rencontrer les objections et les éléments de fond qui ont pu être développés durant ces mois en commission.

Le texte a été enrichi afin de rencontrer le maximum d'attentes sur le terrain. Il y a, à présent, une volonté d'avancer, de mettre en œuvre cette réforme, de donner l'information aux administrations, de former celles-ci et permettre, ainsi, que, demain, ceux qui sont en attente d'une évolution notable et de fond en matière d'urbanisme puissent voir cette attente rencontrée. Telle est la volonté de la majorité. C'est dans ce sens que nous travaillerons jusqu'à la fin de cette session afin de faire aboutir ce texte et faire en sorte que 2017 soit l'année de l'exécution, de la mise en application de celui-ci.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Messieurs les ministres, je ne vais pas être extrêmement long, parce que tout le monde connaît les dires et difficultés de ce dossier et personne ne s'étonne de la motion, puisque c'était annoncé.

Premièrement, je me réjouis que l'on soit, un lundi matin, aussi nombreux en cette séance plénière. Je crois qu'au moins on ne pourra pas contredire le fait que les parlementaires travaillent jusqu'au bout.

J'ai parfois du mal, intellectuellement, mais parfois aussi sur la forme, à comprendre certaines expressions et certains propos d'un banc de l'opposition, en particulier ceux de M. Jeholet. Je ne comprends pas très bien ce qui motive cet énervement subit, je crois que les choses ont été annoncées.

J'ai aussi du mal à lire dans vos intentions. C'est vrai que c'est un texte important, là-dessus tout le monde est d'accord, c'est un texte fondateur. C'est un texte important qui vient compléter les réformes du Gouvernement wallon. Souvent, j'entends et je lis que le MR se plaint que les réformes ne suivent pas, que c'est un gouvernement qui ronronne, de « plan-plan ». Aujourd'hui, on vous propose un ordre du jour à la

hauteur de ce que vous souhaitez, des réformes, des dossiers qui avancent. Je suis de ceux qui veulent que les dossiers et les réformes avancent en Wallonie. Si vous n'êtes pas de cet avis, à ce moment-là, vous pratiquerez à nouveau la politique de la chaise vide, ce qui semble une habitude dans votre groupe.

Sur le fond du dossier, j'ai du mal, très honnêtement, à comprendre votre attitude. Huit mois en commission, c'est quand même peu banal. On y a eu des expressions jusqu'à la caricature. : un parlementaire qui détache chaque syllabe de sa bouche pour aller moins vite, pour gagner un peu de temps. Ensuite, lorsque le dossier avance, on se retire de la commission et, oh surprise, on s'étonne que la majorité souhaite avancer et boucler son texte. Cela me paraît particulièrement normal.

En suite de quoi, politique de la chaise vide, on devient subitement muet en séance, mais on n'est pas muet dans les écrits. En effet, chaque commune, chaque bourgmestre a reçu dans son service une belle lettre, un peu ambiguë, émanant du chef de groupe du MR et de M. Dodrimont, spécialiste de l'urbanisme au MR, indiquant combien cette réforme est bâclée, combien elle est inutile.

J'ai encore du mal avec votre changement de stratégie aujourd'hui qui réclame que l'on revienne sur le texte. J'ai du mal avec vos changements de direction, cela me paraît particulier à suivre, mais vous aurez le loisir, lors de ces journées de débat, de nous les expliquer.

Je préfère de loin l'attitude de l'autre banc de l'opposition, puisque le PTB semble particulièrement faire option de la politique de la chaise vide sur tous les dossiers majeurs wallons. Il préfère s'exprimer dans les rues. Il oublie toutefois que, pour changer les choses, il faut de temps en temps changer les lois. Passons.

Je préfère de loin, disais-je, l'attitude...

(Réactions dans l'assemblée)

Les voilà, c'est très bien, ils pourront me répondre. Ils liront les commentaires, comme dans bon nombre de dossiers.

Je disais que je préfère de loin l'attitude de M. Hazée, qui reste cohérent et constructif. Vous pouvez être rassuré, Monsieur Hazée, on fera grand cas de l'avis du Conseil d'État, on tiendra compte de la sécurité juridique et des éléments majeurs – je pense notamment au permis parlementaire – des éléments pour lesquels le combat est louable. Il faut aussi tenir compte du fait que l'on souhaite avancer, que l'on souhaite avoir des règles du jeu qui permettent au dossier de faire avancer la Wallonie ; c'est ce qui me préoccupe en particulier.

Ce dossier et cette motion, c'est vrai, c'est peu banal, mais il est important que le Parlement puisse aussi avancer, que les réformes avancent. Ce retour en commission permettra un examen serein du dossier et rencontrera les objections du Conseil d'État pour donner toute la sécurité juridique à un dossier majeur de cette législature.

(Applaudissements)

M. le Président. - Conformément au règlement, chaque groupe a pu s'exprimer durant cinq minutes. Je vous propose de mettre au vote la motion introduite par MM. Fourny et Collignon.

Monsieur Hazée, à quel titre intervenez-vous ?

M. Hazée (Ecolo). - Je ne compte pas commenter les propos des uns et des autres, ni la distribution de bons points.

M. le Président. - Il n'y a pas de fait personnel. Vous parlez au nom d'un groupe.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai posé une question. Je crois que, dans le débat, cette question mérite un examen.

M. le Président. - Monsieur Hazée, je dois vous couper. Si vous souhaitez un vote sur une question que vous avez légitimement introduite, vous devez déposer une motion, ainsi que la majorité vient de le faire. Il n'y a pas d'autres circonstances. Il y a un débat à l'occasion d'une motion. On l'accepte ou on ne l'accepte pas.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai demandé simplement pour savoir si ce renvoi en commission visait à gagner du temps, ou s'il visait à rencontrer les conditions d'un travail sérieux. Les conditions d'un travail sérieux, c'est aussi répondre aux questions posées.

M. le Président. - Monsieur Hazée, ce n'est pas votre habitude, donc nous n'allons pas rester fâchés l'un vis-à-vis de l'autre, mais le règlement était très clair – vous avez participé à la Conférence des présidents – : cinq minutes par groupe, on vote sur les motions.

Je n'en ai qu'une, je la soumets donc au vote.

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur la motion introduite par MM. Collignon et Fourny au projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, et du patrimoine, et formant le Code du développement territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1, 1*bis* à 1*quater*, 2 à 354).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
24 membres répondent non.
6 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Collignon, Courard, Denis, Dermagne, Devillers, Drèze, Dufrane, Dupont, Fourny, Gahouchi, Géradon, Gonzalez Moyano, Kapompole, Kilic, Lambelin, Leal Lopez, Lefebvre, Legasse, Luperto, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Vandorpe, Vienne, Waroux, Zrihen.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Baltus-Möres, Brogniez, Crucke, Daele, De Bue, Defrang-Firket, Destrebecq, Dister, Dock, Durenne, Evrard, Galant, Henquet, Henry, Jeholet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Maroy, Mouyard, Potigny, Ryckmans, Tzanetatos, Warzée-Caverenne.

- Se sont abstenus :
MM. Dodrimont, Gillot, Hazée, Puget, Wahl, Warnier.

En conséquence, la motion est adoptée.

Justification d'abstention

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je me suis abstenu, parce que je ne veux pas participer à cette mascarade de débat parlementaire dont se rend l'auteur, la majorité.

Sept ans de procédure, un premier CoDT examiné pendant cinq ans, voté in extremis en fin de législature avec l'appui des deux formations politiques qui constituent aujourd'hui la majorité sous cette législature.

Le texte n'est jamais mis en application et un nouveau CoDT est élaboré ; sept ans de perdus en tout. Sept ans de perdus et l'on vient nous donner des leçons quant à la rapidité et la volonté de travailler rapidement. Qui peut croire de tels discours ?

Ce deuxième CoDT, vous avez décidé de le faire passer en force, d'user de la loi de la majorité, soit.

Le travail qui a été fait en commission, Monsieur le Président de la commission, Monsieur le Ministre, à tous ceux qui étaient là en présence, pratiquement en permanence, tout le monde a pu admettre que sans doute, cela pouvait paraître long, mais on sait combien c'est une matière complexe. Il y avait beaucoup de municipalistes autour de la table. Inévitablement, chacun venait avec son vécu, donc cela mettait du temps.

Monsieur le Ministre, vous-même, à plusieurs reprises, vous avez fait preuve d'une grande ouverture en vous disant prêt à revoir un certain nombre de choses.

M. Jeholet a utilisé l'expression « rouler des mécaniques ». Oui, certains ont voulu rouler des mécaniques, justifier leur autorité et faire en sorte que le débat fut ainsi court-circuité.

Un vote, alors que l'opposition n'était même pas au courant que ce vote allait avoir lieu, pendant toute la nuit, ce qui démontre en soi le ridicule.

Quinze jours après, ce dossier vient en séance plénière. Ce sur quoi vous avez voté en majorité comme un seul homme, ce texte sur lequel vous n'avez trouvé aucune objection à faire 15 jours avant la séance plénière du 8 juin. Le 8 juin, vous venez avec plus de 180 amendements. Qu'est-ce que cela pour du travail ?

J'ai une certaine expérience au niveau longueur du Parlement dans la carrière, je ne me souviens pas d'une telle attitude. Je ne pense pas que quelque chose de similaire ait pu se produire dans une autre assemblée de notre pays. Vous avez vous-même été, quelque part, pris à votre propre piège parce que vous pensiez à la séance du 8 juin que tout cela allait durer un peu de temps. Vous avez dû en catastrophe signer dans les couloirs, un peu partout, on voyait des parlementaires, signataires pour déposer les amendements en temps voulu.

Monsieur le Président, il a été fait ici, pour la procédure visée cette semaine, usage de règles que je ne peux pas accepter. Certes, vous nous avez rappelé que le règlement n'empêche pas que les commissions se réunissent en même temps que la séance plénière, vous avez raison. Toutefois, j'ai raison également, lorsque je vous réponds, Monsieur le Président, mes chers collègues, que cela ne s'est fait que dans des circonstances totalement exceptionnelles, pour des points extrêmement précis. Ici, on va réunir une commission pendant un temps certain sans permettre aux uns et aux autres, soit d'être dans les commissions dont ils sont membres, soit d'être présents en séance plénière pour le débat budgétaire, soit d'être également présents en séance de la Commission de l'environnement.

Monsieur le Président, j'ai entendu un certain nombre de choses. Ce ne sont pas quatre chapitres qui ont été examinés, Monsieur Fourny, c'est trois. Deux tiers des articles n'ont pas fait l'objet d'un débat. Deux tiers des articles de ce texte, et là, vous avez raison, c'est un texte déterminant. C'est probablement le texte le plus important de la législature. C'est probablement le texte qui va engager la Wallonie pour des années. Or, il va créer, tout simplement, ce que nous avons essayé de faire en commission, en bonne concertation généralement avec le ministre et les membres de la majorité présents, nous avons voulu éviter au maximum

une insécurité juridique qui allait être au détriment des communes, des entreprises, du développement économique, des Wallonnes et des Wallons, de tous ceux qui veulent bâtir. Ce que vous êtes en train de faire, c'est de voter l'incertitude pour 15 ans. En effet, il faudra 15 ans pour que la jurisprudence se fasse. Il faudra 15 ans avant que des projets immobiliers puissent aboutir en toute certitude. Il faudra 15 ans pour que lorsqu'un promoteur, un entrepreneur voudra déposer un dossier, mener un projet, il faudra tout ce temps pour qu'il y ait une certitude.

Je respecte le règlement, Monsieur le Président. Vous êtes très sourcilleux du règlement donc je le respecte.

Il faudra autant d'années pour amener à nouveau une certaine sécurité. Le CWATUPE, avec tous les défauts qu'il pouvait avoir, avait en tout cas une grande qualité, c'est que la jurisprudence était faite. On savait où l'on allait et l'on savait qu'il ne suffisait que de modifier quelques points. On a voulu faire la grande lessive et en faisant la grande lessive, on a pris et on va prendre 15 ans de retard en Wallonie dans les domaines les plus essentiels.

Mesdames et messieurs, mes chers collègues de la majorité, en voulant gagner trois mois, vous pensez avoir sauvé le CoDT. Ce que vous faites, ce que vous allez faire cette semaine, si vous poursuivez dans les mêmes intentions, c'est tuer le CoDT. C'est tuer le temps nécessaire, indispensable à la Wallonie pour qu'elle puisse se redresser au plus vite. C'est tuer le débat parlementaire. C'est tuer ce Parlement.

(Applaudissements)

M. le Président. - Nous sommes, je vous le rappelle, toujours dans les motifs d'abstention. Qui souhaite justifier son vote ?

C'est effectivement de façon concise. Je pense qu'en laissant 10 minutes à M. Wahl, je lui ai laissé le temps d'être concis.

(Réaction de M. Wahl)

Mais oui, Monsieur Wahl, je ne vous fais pas de reproches.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - L'option la plus sage, c'était le renvoi à la rentrée parlementaire. J'ai indiqué tout à l'heure que nous avons aussi considéré l'option de repli. L'option de repli, c'est le renvoi en commission dès à présent. Nous l'avons considérée parce que nous n'avons pas les moyens de vous conduire à l'option la plus sage et parce que, voulant être constructifs, nous avons jugé que le travail de commission qui reste à mener avait sa place en commission.

J'ai à poser une seule question, Monsieur le Président, c'est de savoir si, à travers le vote de cette motion, il s'agissait en fait de gagner du temps en permettant des travaux en parallèle des autres journées et des autres tâches que nous avons à accomplir devant nous ou s'il s'agissait réellement de tenter de reprendre un travail sérieux. Un travail sérieux, c'est un travail dans lequel on peut examiner de nouveaux textes lorsqu'ils arrivent, où l'on peut dormir quelques heures avant de reprendre – sans compter sa peine – un travail raisonnable et normal.

J'ai demandé un engagement en la matière et je n'ai pas eu de réponse.

C'est à ce titre-là, Monsieur le Président, que je souhaitais prendre la parole tout à l'heure ; vous m'avez indiqué que vous ne souhaitiez pas me donner la parole. Cela m'a rappelé la journée du 8 juin où il a fallu y revenir à plusieurs reprises pour essayer d'éviter d'aller dans le mur. Cela m'a rappelé le bras de fer, le fait qu'il fallait, à plusieurs reprises, demander la parole pour plaider simplement en faveur de quelques éléments minimaux qui permettent un travail sérieux.

C'est d'ailleurs un travail dont tout le monde se plaît aujourd'hui à dire la qualité : « Ah, c'est bien, on a eu quelques semaines pour examiner cela raisonnablement. Ah, c'est bien, les acteurs de la société civile – dont M. Fourny a fait grand cas – ont pu prendre connaissance de ce texte qu'ils ne connaissaient pas au moment où il était déposé par brouettes le 8 juin dernier. Ah, c'est bien, on a un avis du Conseil d'État qui va nous empêcher de faire quelques grosses erreurs ». Effectivement, nous sommes fiers d'avoir au moins amené cette contribution-là, d'avoir permis d'éviter – puisque j'entends que cet avis pourrait être entendu sur certains points majeurs – quelques énormités très préjudiciables.

L'horaire n'a pas pu être discuté – je l'entends, Monsieur Collignon –, mais nous pensons que l'horaire ne peut pas être soumis à la tentation majoritaire d'un coup de force, alors que ce n'était absolument pas l'idée lorsque nous sommes arrivés ce matin. C'est dès lors le sens du vote que nous avons formulé.

Nous poursuivrons bien sûr le travail, mais nous ne prendrons pas le risque de marquer notre accord sur ce que vous allez faire du vote qui est intervenu ce matin dans les heures qui viennent.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont, tout en lui rappelant que nous sommes dans le cadre des justifications d'abstention.

M. Collignon (PS). - Je voudrais quand même en appeler au règlement...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Je pense que le mieux est d'entendre les uns et les autres.

M. Collignon (PS). - Une justification d'abstention ne peut pas constituer une réplique. Le règlement prévoit que la justification d'abstention soit concise.

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, chacun connaît le règlement...

(Réactions dans l'assemblée)

Lorsqu'un parlementaire s'abstient, il a le droit de dire pourquoi il n'a voté ni oui, ni non. Chacun y va de son explication ; elle peut convaincre ou ne pas convaincre, chacun apprécie. Je vous demande maintenant d'écouter M. Drodrimont.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Ma justification d'abstention constitue le prolongement de ce que M. Wahl nous a livré tout à l'heure. Ce sera, dans mon chef, plutôt une justification face à l'incompréhension, Monsieur Collignon, du vote qui nous était demandé tout à l'heure.

Vous plaidez via une motion qui est déjà différente, Monsieur le Président, de ce qui nous avait été annoncé en Conférence des présidents puisque l'on parlait d'une motion déposée par le seul cdH, puis on a vu que le PS était embarqué aux côtés de M. Fourny pour cette demande d'urgence à l'égard de l'organisation de nos travaux.

Nous prenons acte aussi du fait que les choses peuvent varier d'un jour à l'autre, mais, Monsieur le Président, ce qui est significatif au moment où vous nous avez demandé de voter sur ce retour en commission du CoDT*bis*, c'est que vous ne nous avez pas précisé – là, je m'en prends directement à MM. Fourny et Collignon qui ont pu pourtant s'exprimer au même titre que MM. Jeholet et Hazée en qualité de chef de groupes – la manière dont vous entendez voir ces travaux s'organiser à l'avenir.

Va-t-on travailler aux forceps pendant une journée, deux journées, trois journées ? Votre intention est-elle de voir revenir ces travaux au mois de septembre, d'octobre, ou de novembre ?

Une nouvelle fois, Monsieur Fourny, Monsieur Collignon, vous vous moquez du Parlement. Vous prenez votre fonction qui est celle avec laquelle vous vous plaisez à rouler des mécaniques, à faire le jeu du biceps le plus saillant possible, vous vous mettez dans cette posture depuis très longtemps et vous infligez, à chaque fois, aux parlementaires qui sont soucieux d'un travail cohérent, d'un travail effectif, d'un travail au bénéfice du citoyen, une gifle.

Une nouvelle fois, vous avez bafoué le travail du Parlement, vous êtes venus avec une proposition sans l'étayer et vous laissez maintenant le soin au président de la Commission d'aménagement du territoire d'aborder les débats sans aucune indication ou, en tout cas, sans aucune forme de travail précisé à travers la demande que vous avez formulée, que vous avez eu le temps de réfléchir puisqu'elle nous est annoncée depuis jeudi dernier.

Vous comprendrez, dès lors, Monsieur le Président, qu'il m'était difficile de me prononcer par rapport au vote qui nous était soumis, qu'il m'était difficile de faire autre chose que de m'abstenir, car, une nouvelle fois, le PS, le cdH, via leurs chefs de groupe, se moquent littéralement du travail parlementaire.

Tout à l'heure, Monsieur Fourny, vous avez indiqué que ce que l'on avait proposé en commission n'était pas très sérieux. Je voudrais tout de même faire un petit rappel à l'ensemble du Parlement, puisque les parlementaires sont nombreux sur les bancs aujourd'hui. Je voudrais rappeler que le 27 mai dernier notre groupe a fait une proposition on ne peut plus constructive à l'égard de la suite des travaux du CoDT.

Qu'avons-nous proposé ? Nous avons demandé tout d'abord que l'on continue à aborder les articles dans l'ordre dans lequel ils nous ont été soumis lorsque M. le Ministre nous a soumis sa proposition de CoDT*bis*. On ne demandait rien d'autre, on demandait qu'il n'y ait pas d'interférences dans le suivi de ces travaux avec un texte, Monsieur Fourny, que vous avez déposé – avec M. le Président du Parlement – à la sauvette sur le permis parlementaire. On demandait simplement le respect de la continuité de nos travaux et pas d'interférences qui viennent à un moment très mal choisi alors que nos travaux étaient sur le bon rail.

Cette proposition était consécutive à une réponse de M. le Ministre Di Antonio à l'égard des 300 amendements que nous avions déposés à ce moment des travaux. On pouvait ne pas être d'accord avec le jugement que M. le Ministre a réservé à nos amendements, mais sa réponse avait le mérite d'exister, et elle était sur la table au moment où nous nous parlions. Elle était sur la table au moment où nous vous faisions une proposition de travail constructif qui nous amenait à aborder le CoDT, après l'analyse en commission de façon sérieuse, le 8 juillet. C'est la date qui avait été proposée par notre groupe.

Monsieur Fourny, Monsieur Collignon, vous avez voulu vous asseoir sur cette proposition constructive de l'opposition à la majorité. Vous avez voulu littéralement railler tout ce que nous avons proposé. Vous avez voulu – comme tout à l'heure, Monsieur Collignon l'a fait – imiter le ton employé lors de nos travaux parlementaires. C'est vrai qu'à un moment donné, j'ai pu un peu peut-être traîner le débit de parole, uniquement pour vous préciser, Monsieur Collignon, ce que nous pouvions faire et ce que nous ne voulions pas faire. Ce que nous ne voulions pas, et ce que nous ne ferons pas

encore aujourd'hui, c'est bloquer le travail pour le plaisir de le bloquer. Ce n'est pas du tout notre intention. On l'a déclaré très clairement, nous n'irons pas dans cette voie. Nous n'avons jamais voulu aller dans cette voie. Nous avons participé à l'ensemble des travaux préliminaires, aux travaux de la commission dans un groupe de travail officieux, comme vous l'avez souligné tout à l'heure. Nous l'avons fait de bon cœur. Nous nous sommes rendus à ces réunions de travail et nous étions présents à chacune de celles-ci. Nous avons déposé 78 propositions de travail, 78 bases de discussion par rapport au texte qui nous était soumis. On s'est assis dessus une nouvelle fois.

Nous avons voulu employer en commission le droit démocratique qui est le nôtre en proposant des amendements. Nous en avons déposé plus de 300 ; il y a eu un jugement sur ces amendements certes lapidaires, mais nous nous sommes inclinés par rapport à cela. Il y a la règle, la majorité décide, la majorité peut organiser, mais la majorité ne peut pas se moquer continuellement de l'ensemble du Parlement. La majorité ne peut pas se moquer continuellement de l'opposition comme elle le fait.

Voilà, Monsieur le Président, la motivation de mon abstention par rapport à ce vote que vous nous demandiez. Vote que je n'ai pas encore personnellement tout à fait compris. Que nous demande-t-on ? Qu'allons-nous faire ? Monsieur Stoffels, qu'allons-nous faire lorsque la commission ouvrira les débats ? Où voulez-vous en venir ? Voulez-vous analyser les 451 articles du CoDT ? Voulez-vous analyser les 168 amendements qui ont été déposés ? Voulez-vous simplement revenir sur ce que le Conseil d'État nous a livré, là aussi de façon extrêmement lapidaire ? Une nouvelle fois, nous ne savons pas comment la majorité veut organiser ses travaux.

C'est du gâchis. Il y a eu un travail de fond, un travail conséquent amené. Il y a eu de belles réflexions. On n'a pas toujours été d'accord, ni avec M. le Ministre, ni avec certains parlementaires qui se sont investis dans le dossier, mais il y a eu débat. Pour les trois premiers livres de ce texte, on pourra faire référence au vrai débat parlementaire. Lorsqu'il sera question de l'interprétation d'un article plutôt qu'un autre, on fera référence à ces débats qui ont existé et qui ont eu l'intérêt de voir des échanges constructifs sur un texte. Encore une fois, pas nécessairement dans le sens – pas souvent d'ailleurs – de l'opposition, mais il y a eu le débat.

On a vidé juridiquement, administrativement, techniquement la discussion sur ces articles. On l'a fait pour les trois premiers livres ; nous en sommes fiers. Je regarderai toujours les trois premiers livres du CoDT comme étant un travail accompli.

Pour le reste, Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous avez bâclé le travail. Là, vous avez constitué un véritable gâchis. Nous le regretterons toujours. Si je me suis permis d'intervenir en ce moment, non pas pour ralentir les débats, Monsieur le Président, croyez-le bien, je ne jouerai pas à cela, la flibuste, ce n'est pas dans notre vocabulaire, contrairement à certains...

(Réactions et rires dans l'assemblée)

Oui, vous pouvez encore une fois vous esclaffer. Je ne sais pas ce que votre rire peut cacher, Monsieur Fourny, mais à un certain moment, la vérité – car la vérité, c'est celle que je viens d'exposer – il y a eu, de notre part, des propositions constructives. On voulait travailler de la même manière que nous l'avions fait pour le début du texte jusqu'au bout, avec comme objectif de voter ce texte le 8 juillet. Cela a été très clairement dit, cela vous est répété aujourd'hui. Si cela ne s'est pas fait de cette façon, c'est de votre faute, Monsieur Fourny, c'est de votre faute, Monsieur Collignon. Exclusivement, de la faute plutôt des présidents de groupe que de l'ensemble des parlementaires des groupes, car je suis certain que ceux-ci voulaient travailler d'une autre façon que celle que vous avez voulu leur imposer.

Réfléchissez bien à cela, repensez régulièrement, quand vous aurez des soucis à Neufchâteau, quand vous aurez des soucis à Huy avec ce texte, vous repenserez peut-être à ce qu'un parlementaire de l'opposition est venu vous dire en cette séance plénière, Monsieur Fourny. Vous auriez peut-être dû y réfléchir un peu plus tôt, c'est votre problème aujourd'hui. Ce n'est peut-être plus le nôtre si ce n'est que c'est le problème de toutes les Wallonnes et tous les Wallons et nous continuerons donc à être attentifs par rapport à ce texte.

J'en termine, Monsieur le Président, en annonçant évidemment que, dès après le vote de ce texte, il sera question pour l'opposition libérale de revenir régulièrement sur ce texte. Nous viendrons avec des propositions concrètes pour tenter de l'améliorer et nous espérons, à ce moment, que nous aurons une oreille plus attentive que celle que vous nous avez réservée jusqu'à présent.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, y a-t-il encore un motif d'abstention puisque nous avions six abstentions : trois parlementaires ont souhaité s'expliquer. Il n'y en a plus d'autres.

Je rappelle à chacune et chacun que nous étions sous l'égide de l'article 87 qui amenait les collègues à s'expliquer de manière concise.

Mais j'ai souhaité que chacun d'entre vous puisse s'exprimer très largement puisque rien que pour le groupe libéral – et c'est un simple constat mathématique – 25 minutes ont été utilisées pour s'expliquer. Je pense que chacun a pu comprendre ainsi la présence des uns et des autres et leur implication dans ce dossier.

Le projet de décret, conformément à la motion, est renvoyé en commission.

Le Parlement s'ajourne jusque demain, 9 heures.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 9 heures 57 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Christophe Collignon, PS
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

CoDT	Code du développement territorial
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie